



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 30 AVRIL 2024 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 88 citoyennes et citoyens
Excusés : M. Bernard Thalmann, conseiller communal
Mmes et MM. Pascale Chavaillaz, Nicolas Corpataux, ancien syndic,
Michel Cudré-Mauroux, Cécile Gachoud, Jean-Claude Galley,
Jean-Yves Jacquaz, Jean-Pierre Jorand, représentant de la
commission financière, André Schaub, Philippe Zimmermann
Scrutateurs : MM. Noé Galley et Francis Terreaux

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'assemblée des comptes 2023. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir délibérer sur les sujets communaux.

Au programme de cette assemblée, l'approbation des comptes de résultat et compte d'investissements 2023, trois demandes de crédits et les informations du Conseil communal. Naturellement, la parole sera donnée aux citoyens dans les divers.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques morceaux de pizzas confectionnées par notre tenancier communal Serafim.

Nous aurions pu ce soir, tomber sur la finale du championnat de hockey sur glace entre Fribourg et Zurich. Il n'en est rien car les Lions de Lausanne ont bouffé tout cru les Dragons de Fribourg bien que ce soit l'année du Dragon selon les Chinois. On ne va pas chinoiser ce soir et on espère terminer pas trop tard pour voir qui des deux Lions va soulever la coupe. Le puck va-t-il tomber dans le papet vaudois ou dans l'émincé zurichois ? Nous le saurons tout bientôt.

Je salue particulièrement la présence de M. le président de paroisse Maurice Seydoux et du représentant de l'abbaye de Hauterive, Frère Claude.

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos propos.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication sur notre site Internet www.hauterivefr.ch
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 12 avril 2024.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer. Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer par mains levées : 2 personnes.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom.
3. Le Conseil communal vous propose de nommer les scrutateurs suivants : M. Francis Terreaux de Posieux et M. Noé Galley d'Ecuvillens, l'équilibre entre les deux villages étant ainsi respectée.

Approbation de l'ordre du jour :

Le Conseil communal propose de retirer de l'ordre du jour le point 5 : Crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Magnedens à Ecuvillens, ceci pour les raisons suivantes :

Premièrement, depuis la proposition de l'ordre du jour de l'assemblée et aujourd'hui, nous avons réalisé un trottoir devant le bâtiment de la Raiffeisen à Posieux et le prix au mètre linéaire est bien inférieur au prix estimatif fourni par l'ingénieur pour ce projet. Le Conseil communal a décidé de revenir en décembre avec une demande de crédit issue d'offres déposés par des entreprises.

Deuxième raison, le dossier a été mis à l'enquête préalable et tous les préavis sont positifs à l'exception de celui du service de l'agriculture. Le Sagri donne un préavis systématiquement négatif lors d'emprise de terrain agricole pour préserver les surfaces agricoles. Il y a des emprises d'environ 100 m² en zone agricole mais qui ne sont pas en surface d'assolement. Lors de l'examen de l'enquête ordinaire, la Direction de l'aménagement du territoire peut donner un préavis positif malgré le préavis du Sagri si la requête est justifiée par un projet d'importance. Ce genre de décision risque de prendre un peu plus de temps pour obtenir le permis, ce qui pourrait bien nous amener en automne et les travaux ne pourraient commencer qu'en toute fin d'année voire en début d'année 2025. Troisième raison : nous avons eu notre traditionnelle rencontre avec la commission financière avant l'assemblée communale de ce soir. Le Conseil communal a défendu le projet, ce qui n'a manifestement pas convaincu la commission financière qui, dans son rapport, ne souhaite pas donner de préavis sur ce dossier, alors que normalement son rôle est de préavisier positivement ou négativement ce genre de dossier : la raison invoquée est que le Conseil communal devait étudier et proposer plusieurs variantes selon leur demande lors de l'assemblée du crédit d'étude en avril 2021.

Deux autres variantes ont été discutées avec le bureau d'ingénieurs mais rapidement écartées par le Conseil communal. Ces deux variantes sont un sens unique et une zone 30km/h sans trottoir. Elles n'ont pas été proposées formellement à la commission financière ni à l'assemblée de ce soir, car le Conseil communal a décidé de présenter la variante d'un trottoir.

Dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la commission financière et de ne pas « s'écharper » sur le sujet, compte tenu des incertitudes du prix et de l'obtention du permis, le Conseil communal propose de retirer cet objet de l'ordre du jour et de revenir en décembre avec un projet consolidé.

Le Conseil communal vous informe qu'il va étudier plus en détail les deux autres variantes mais qu'il n'y aura pas, lors de l'assemblée de décembre, trois propositions à choix pour les citoyens.

Le rôle du Conseil communal est de décider d'un projet de le soumettre au législatif, celui-ci est ensuite accepté ou refusé par l'assemblée. En cas de refus, le Conseil communal en prend acte

en tenant compte des remarques formulées par le législatif et retourne à ses études. Pour les raisons invoquées précédemment, le Conseil communal retire l'objet de l'ordre du jour et propose l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communal du 11 décembre 2023
2. Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value - Rapport de la commission financière
3. Comptes de résultat 2023 - Rapport de la commission financière
4. Comptes des investissements – Rapport de la commission financière
5. Crédit d'étude site pollué Pra Novy- Rapport de la commission financière
6. Crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble communal Route de l'Ecole 15 (halle de gym) : Assainissement énergétique du bâtiment et analyse des possibilités d'agrandissement de l'accueil extra-scolaire - Rapport de la commission financière
7. Information du Conseil Communal
8. Divers

Y-a-t-il des questions concernant le nouvel ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité. Le nouvel ordre du jour est ainsi accepté, nous vous en remercions.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc le soumettre au vote.

Celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal sont priés de le faire savoir par main levée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value

La taxe sur la plus-value concerne l'aménagement du territoire, un excellent juriste va vous présenter ce nouveau règlement. Je cède la parole à Monsieur Patrick Cudré-Mauroux.

Mesdames et Messieurs, à titre d'introduction, j'aimerais relever et rappeler ce qui était inscrit dans le message, à savoir que ce qui vous est soumis ce soir ne crée pas une nouvelle taxe supplémentaire. Il s'agit uniquement par ce règlement de permettre à la commune de bénéficier d'une partie de la taxe cantonale sur la plus-value pour financer certaines mesures d'aménagement du territoire.

Cette taxe sur la plus-value est prévue depuis 2018 dans la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions, la fameuse LATeC, et depuis le 1er novembre 2023 cette loi permet aux communes de ponctionner au maximum 1/4 du montant prélevé par le canton.

Pour que cette taxe soit due, il faut qu'un bien-fonds premièrement aie fait l'objet d'une mesure d'aménagement telle qu'une mise en zone à bâtir, d'un changement d'affectation ou encore d'une augmentation des indices de construction et deuxièmement, il faut que cette mesure d'aménagement procure au propriétaire un avantage majeur, typiquement si on augmente les indices ou les surfaces brutes de plancher, cela doit dépasser le 50% de la surface initiale et pas seulement de quelques pourcents pour que la taxe soit due. Le processus de taxation sera mené exclusivement par le canton. Pour ce faire, 2 étapes : le canton procède d'abord à la taxation, donc à l'estimation de la plus-value par le biais de la commission cantonale d'estimation et dans une seconde étape à la facturation, c'est-à-dire à partir du moment où la taxe est exigible et

cette taxe est exigible seulement à partir du moment où le bien-fonds est vendu ou à partir du moment où un projet est réalisé sur la parcelle concernée.

Le montant de la taxe est de 20% de la plus-value, c'est ce que perçoit le canton. La commune ne fait que percevoir le 1/4 de ces 20%, dans la mesure où l'aménagement du territoire devient toujours plus complexe et appelle de la part de la commune des études et des démarches toujours plus onéreuses. Il s'agit pour nous d'une source de financement même partielle de ces mesures. Cela permettra également, du moins partiellement, de financer certaines mesures d'aménagement d'espaces publics, d'espaces verts ou d'itinéraires de mobilité douce. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous propose d'approuver le règlement qui vous est soumis.

M. Dominique Zamofing : avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole au président de la commission financière, M. Vincent Jacquat.

M. Vincent Jacquat : M. le Syndic, Mme la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 15 avril 2024 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 22 avril 2024. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. **Point 2 de l'ordre du jour : Règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value** Les montants perçus seront exclusivement affectés au financement de mesures d'aménagement du territoire. La taxe cantonale sur la plus-value est de 20%. La part communale est de 25% de la taxe cantonale et est déduite de la taxe cantonale.

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de ce règlement.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Y'a-t-il des questions concernant ce règlement, qui n'est pas si simple en soi. Tout semble clair, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, le règlement communal relatif à la taxe sur la plus-value est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie, ce règlement est ainsi validé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes de résultats 2023

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de résultats 2023, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Le bénéfice des comptes 2023 se monte à CHF 746'008.87.

Il y a lieu de préciser que selon le modèle comptable MCH2, le montant de CHF 409'909,10 a été prélevé sur la réserve de réévaluation. Le résultat réel est plutôt de CHF 336'099.70.

Toujours est-il qu'il y a lieu de se réjouir de ces comptes même si la viande autour de l'os si j'ose parler ainsi, diminue d'année après année.

Les rentrées fiscales n'ont pas autant progressé qu'espéré pour les personnes physiques. Il y a deux raisons : l'augmentation de la population a légèrement stagné l'an passé et il y a du retard dans les taxations de la part du service des contributions.

En revanche, les personnes morales ont eu une excellente année 2023 sur notre commune.

La planification financière qui a été présentée lors de l'assemblée annuelle de décembre et qui se trouve dans le bulletin communal sera adaptée avec les nouvelles informations qui sont en notre possession.

Nous pouvons vous communiquer une information concernant le site scolaire. Le Conseil communal a mandaté une étude pour savoir s'il y a lieu de prévoir un agrandissement de l'école de Posieux en prévision du futur développement du centre de Posieux ainsi que le secteur Champ du Nord. La réponse est non, l'école est suffisamment grande avec les trois classes de réserve actuelle et ceci jusqu'en 2040. C'est une bonne nouvelle, cela nous évitera des coûts astronomiques d'un agrandissement d'un site scolaire.

Il n'empêche que nous devons rester vigilants et prudents, car il se profile à l'horizon des augmentations de charges de la part des associations de commune, avec notamment de gros investissements pour la construction ou l'agrandissement de homes dans la Sarine, ainsi que la construction d'un nouveau cycle d'orientation, ce qui impactera les charges venant des engagements hors bilan.

Les indicateurs financiers présentés peuvent être considérés comme bons si ce n'est l'endettement net par habitant, qui est un peu plus élevé que la moyenne.

Quelques indicateurs financiers :

Taux d'endettement net: < 100% = bon	87.86%	(93.3%)
Degré d'autofinancement: >100% haute conjoncture	135%	(173%)
Part du service de la dette : <5% charge faible	5%	(5%)
Dettes brutes/revenus 100% - 150% moyen	147%	(151%)
Dettes nettes/habitants CHF 2500 – 5000 endettement important	CHF 2564	CHF 2735
Taux d'autofinancement 10% - 20% moyen	9%	(10%)

Si l'on prend le premier indicateur financier sur le tableau situation en 2022

Endettement net : il renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui serait nécessaire pour amortir la dette.

En dessous de 100%, considéré comme bon.

Le degré d'autofinancement, cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens.

Idéalement > plus de 100% en haute conjoncture, nous sommes à 135%.

Part du service de la dette : cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (Intérêts et amortissement). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Les 5% sont considérés comme charge acceptable.

Dettes brutes par rapport aux revenus : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus précisément sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. 147% correspond à la catégorie moyenne.

Dettes nettes par habitants : cet indicateur renseigne sur l'endettement par habitant. Nous sommes juste dans la catégorie endettement important. Cet endettement est à mettre en rapport avec les équipements réalisés par la commune. CHF 2'564.00, dès qu'on dépasse les CHF 2'500.00 on est dans la catégorie endettement important ; nous sommes très près de la barre.

Taux d'autofinancement : renseigne sur la proportion des revenus que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Nous sommes juste dans la catégorie faible avec (9%).

Tous ces indicateurs sont à prendre en considération et donne une image de l'état des finances et des capacités financières de notre commune.

Revenons aux comptes 2023. Les dépenses ont pu être très bien maîtrisées dans leur ensemble. Tous les dépassements supérieurs à CHF 10'000.00 ont été commentés dans la présentation des comptes.

Les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 7'787'232.00. Les impôts sur les gains immobiliers et les mutations sont largement supérieurs aux prévisions, ce qui en fait une grosse partie du bénéfice.

A noter que CHF 409'909.00 sont prélevés sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Cette réserve sera prélevée encore durant 8 ans jusqu'à son épuisement.

Le bénéfice du compte de résultat à savoir CHF 746'008,87 est versé au bilan, ce qui ramène le capital propre de la commune à CHF 11'509'851,03.

La commune de Hauterive FR est endettée à hauteur de 10.3 mios et les engagements hors bilan se montent à plus de 5 mios. La dette communale a diminué de CHF 1'078'000.00 en 2023.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2023 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2024, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

1. **Administration générale**
2. **Sécurité, public, défense**
3. **Culture, sports et loisirs**
4. **Santé**
5. **Prévoyance sociale**

M. Hugo Zbinden, Posieux : j'ai juste besoin d'une petite explication concernant le point 5451. 3636.00 Subventions pour accueils familiaux de jour, j'aimerais connaître la différence qu'il y a avec le point qu'on avait précédemment : l'accueil extrascolaire, est-ce que c'est une même chose ou ce sont des postes totalement différents ?

M. Dominique Zamofing : merci pour votre question M. Zbinden. Les subventions pour l'accueil familial de jour sont pour les crèches et quelle était l'autre question ?

M. Hugo Zbinden : quel est le rapport entre l'accueil extrascolaire qui est à CHF 22'000.00 et ici on est à CHF 44'000.00 donc cela est pour le district, tandis que l'autre c'est uniquement pour la commune ?

M. Dominique Zamofing : exactement, l'AES c'est communal et l'autre partie c'est au niveau du district, il y a un pot commun que l'on doit se répartir.

6. **Trafic et télécommunications**
7. **Protection de l'environnement**
8. **Economie publique**
9. **Finances et impôts**

Il n'y a semble-t-il pas de question. Il est clair que s'il y a une question nous sommes obligés de nous préparer à l'avance, car si on fouille dans le bulletin ce soir, il est compliqué de s'y retrouver.

S'il n'y a pas de question, la parole est au président de la commission financière, M. Jacquat.

M. Vincent Jacquat : Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de résultats 2023 Les commentaires des positions des comptes et les informations concernant les principales variations constatées nous ont été données. L'exercice 2023 présente un excédent de revenus de CHF 746'008.87 comparé à un budget déficitaire de CHF 70'500.00.

Cet excédent de revenus comprend notamment un prélèvement de CHF 409'909.10 sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif. Le bénéfice réel est ainsi de CHF 336'099.77.

Ce bénéfice s'explique principalement par des rentrées plus importantes sur les gains immobiliers, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et les droits de mutations, ainsi que par une baisse sur les charges liées à la prévoyance sociale.

Nous relevons que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques sont inférieurs aux prévisions budgétaires et aux comptes 2022. Selon les explications reçues, ce différentiel s'explique notamment par le retard dans l'établissement des taxations au niveau cantonal. Notre commission préconise toutefois un suivi par année fiscale des revenus d'impôts, notamment au niveau de la classification comptable des revenus, ce qui permettra une comparaison avec les périodes précédentes et une meilleure justification des variations par rapport aux prévisions budgétaires.

Au niveau du bilan, le capital propre s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 11'509'851.03.

Les liquidités s'élèvent à CHF 3'768'000.00 au 31.12.2023 contre CHF 5'181'000.00 au 01.01.2023, soit une diminution importante de CHF 1'413'000.00 expliquée notamment par une diminution de l'endettement.

Les emprunts (BCF, Banque Raiffeisen et Postfinance) passent de CHF 11'444'720.00 à CHF 10'366'830.00, soit une diminution de l'ordre CHF 1'078'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE SA dans lequel il est recommandé de mettre en place un système de contrôle interne en 2024, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de résultat 2023 se soldant par un excédent comptable de CHF 746'008.87.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre rapport, y-a-t-il encore des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2023 ?

Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote par mains levées, les comptes 2023 bouclant avec un bénéfice de CHF 746'008,87 sont approuvés à l'unanimité.

Je vous remercie. Je profite de l'occasion pour remercier Madame Corinne Terreaux pour son excellent travail et pour la tenue de nos comptes communaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes des investissements 2023

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2023.

Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés, durant l'exercice 2023 et antérieur avec leur crédit y relatif.

Les comptes des investissements 2023 se présentent de la manière suivante : des charges pour un montant total de **CHF 829'929,25** et des produits qui s'élèvent à **CHF 41'037,35**.

Les charges concernent les positions suivantes :

- Infrastructures réseau informatique	CHF 79'311,05
- Achat d'une génératrice pour le PRU (point de rencontre d'urgence)	CHF 28'859,50
- Rénovation des façades Ecole de Posieux	CHF 106'722,55
- Audit énergétique halle de gym Posieux	CHF 12'985,05
- Rénovation passerelle Ecuwillens–Neyruz	CHF 10'918,30
- Crédit d'étude centre du village Ecuwillens	CHF 13'825,55
- Crédit d'étude trottoir Route de Magnedens Ecuwillens	CHF 6'779,45
- Bâtiment édilitaire	CHF 26'669,50
- Remplacement compteurs d'eau	CHF 107'993,50
- Mise en séparatif impasse des Rosiers	CHF 87'857,90
- Achat d'une génératrice pour la station de pompage	CHF 17'265,55
- Crédit d'étude raccordement Step VSG	CHF 36'211,80
- Déchetterie construction, finalisation	CHF 99'236,35
- Crédit d'étude CECB+	CHF 18'430,15

- Révision du PAL	CHF 22'633,15
- Participation PED et PAD Champ du Nod	CHF 22'893,05
- Rénovation sanitaires sous-sol restaurant	CHF 52'898,25
- Optimisation ventilation cuisine et salle restaurant	CHF 39'402,25

Total des charges : **CHF 788'891,90**

Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport.

M. Vincent Jacquat : Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements

Les comptes des investissements présentent des charges de CHF 829'929.25 et des produits de CHF 41'037.35, donc des investissements nets de CHF 788'891.90.

Les principaux postes d'investissements sont :

- La réfection des façades de l'école, route de l'Ecole 14 ;
- Le remplacement des compteurs d'eau pour lecture à distance ;
- Le financement du solde de la construction de la déchetterie ;
- La rénovation des sanitaires et ventilation du restaurant communal.

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Dominique Zamofing : Merci, j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Celles et ceux qui acceptent l'approbation du compte des investissements 2023, bouclant avec des charges de **CHF 788'891,90** sont priés de le faire savoir par mains levées.

Au vote à mains levées, le compte des investissements 2023 est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communal souhaite boucler 6 crédits qui concernent des investissements terminés.

Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de voter ces investissements séparément ? Cela ne semble pas être le cas.

Ces 6 investissements sont les suivants :

1. Génératrice PRU et station pompage

Crédit voté	50'000,00
Crédit utilisé	44'125,05
Crédit non utilisé	5'874,95

2. Bâtiment édilitaire, construction Route de l'Aérodrome

Crédit voté	2'700'000,00
Crédit utilisé	2'000'488,15
Crédit non utilisé	699'511,85

3. Mise en séparatif impasse des Rosiers

Crédit voté	95'000,00
Crédit utilisé	87'857,90
Crédit non utilisé	7'142,10

4. Déchetterie, nouvelle construction Route de l'Aérodrome

Crédit voté	2'530'000,00
Crédit utilisé	2'849'958,95
Dépassement	319'958,95

5. Rénovation des sanitaires sous-sol restaurant communal :

Crédit voté	50'000,00
Crédit utilisé	52'898,25
Dépassement	2'898,25

6. Optimisation ventilation cuisine restaurant et grande salle

Crédit voté	50'000.00
Crédit utilisé	39'402.25
Crédit non utilisé	10'597,75

Je souhaite revenir sur les deux crédits qui concernent la déchetterie et le bâtiment édilitaire.

A l'époque, nous avons voté un crédit global de CHF 5'230'000.00. Nous avons dû scinder ce crédit en deux, car pour la partie déchetterie, nous pouvons récupérer la TVA. Cette répartition a été effectuée selon le coût de chaque objet.

Le coût total des deux objets est de CHF 4'850'447,10. Le coût de construction de la déchetterie et du bâtiment édilitaire est inférieur de CHF 379'552,90 au crédit demandé de CHF 5'230'000.00. Nous avons scindé en deux les crédits et le résultat final a pu être bouclé surtout sans un dépassement de crédit, car parfois plus les montants sont grands dans ces investissements, plus le montant du dépassement est grand également, on a vu des exemples dernièrement dans notre canton.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : La commission financière rejoint l'avis du Conseil communal et propose également de boucler ces investissements.

M. Dominique Zamofing : merci. Y-a-t-il encore des questions au sujet de ces investissements qui vont être bouclés et votés en bloc ? Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

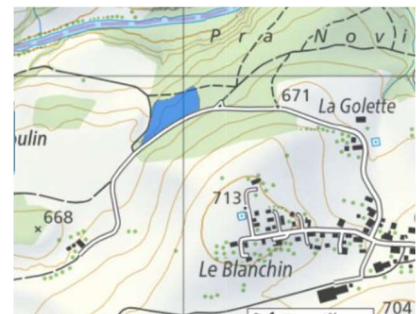
Au vote à mains levées, le boucllement des 6 crédits est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : Je vous remercie pour cette approbation.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : 5. Crédit d'étude pour le site pollué **Pra Novy**

Je cède la parole à Monsieur Patrick Cudré-Mauroux pour les explications.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Mesdames et Messieurs, comme nous vous en avons informés en décembre 2022, les anciennes décharges communales du Sac et de Pra Novy, qui sont actuellement abandonnées, sont soumises à l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, la fameuse OSites. Conformément à cette ordonnance, la commune se trouve dans l'obligation de procéder dans une première étape à une investigation historique et à établir un cahier des charges pour une éventuelle investigation technique ultérieure, si le Service de l'environnement devait la juger nécessaire. Ces investigations doivent permettre au SEn de se prononcer sur les besoins de surveillance ou d'assainissement des sites concernés. Il s'agit d'une obligation légale faite à la commune qui doit y donner suite dans les meilleurs délais. Pour l'investigation historique, le Conseil communal a mandaté le bureau CSD spécialisé en la matière. Ces investigations historiques sont maintenant terminées et les rapports ont été soumis au service de l'environnement.



Alors que nous révèlent ces investigations historiques ? En ce qui concerne la décharge du Sac, il s'agissait d'une gravière qui a ensuite été utilisée comme décharge entre 1968 et 1996. Cette décharge était principalement utilisée pour le stockage de matériaux terreux et inertes de chantier, avec vraisemblablement une petite proportion de déchets urbains. Ce sont au total environ 15'000 m3 de déchets qui ont été stockés à cet endroit-là. Toutefois, le rapport confirme que le risque pour l'environnement peut être qualifié de faible, qu'une contamination importante des eaux de surface, des eaux souterraines et des sols est peu probable. Que cette ancienne décharge semble être en grande partie remblayée avec des matériaux d'excavation et des déchets inertes. Et

qu'elle n'est pas à proximité de la Sarine. Et donc, pour toutes ces raisons, le Service de l'environnement a décidé, sur la base du rapport de CSD, de classer le site au cadastre des sites pollués, sans nécessité ni de surveillance ni d'assainissement. Concrètement, cela veut dire que tant que la parcelle en question ne fait pas l'objet d'une mesure d'aménagement ou d'une mesure de construction et qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux, plus rien n'est à entreprendre selon l'OSites, c'est déjà une bonne nouvelle pour Le Sac.

Maintenant, il reste encore la question de Pra Novy. Le site de Pra Novy était un site de stockage en activité entre 1920 et 1980. Cette décharge a permis de stocker des matériaux d'excavation, des déchets de chantier et des ordures ménagères pour un volume de 5'000 m³. Les risques de contamination des sols et des autres surfaces ont été jugés comme faibles, identiques pour Le Sac. Par contre, il existe une incertitude quant aux atteintes sur les eaux souterraines. C'est pourquoi le SE n'a ordonné, sur la base du rapport de CSD, une investigation technique ciblée, de manière à déterminer si le site nécessite une surveillance ou un assainissement. Concrètement, le travail va devoir se faire en 2 étapes : tout d'abord, il s'agira de déterminer plus précisément l'emprise au sol de la décharge et l'endroit exact des eaux souterraines. Pour ce faire, des travaux de carottage et des mesures piézométriques doivent être réalisés. Dans une seconde étape, il s'agira de contrôler la qualité des eaux souterraines. L'ensemble des travaux nécessaires a été devisé à CHF 50'000.00 financés par nos liquidités. Je rappelle que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention cantonale et fédérale de respectivement 30 et 40 %.

M. Dominique Zamofing : Merci, Monsieur le Président de la commission financière vous avez la parole.

M. Vincent Jacquat : Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'étude site pollué Pra Novy

L'assainissement des sites pollués étant une obligation légale, la commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de CHF 50'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Nous sommes une commune comme tous les autres communes à l'époque, il y avait une décharge par village et il y a lieu de faire quelques investigations supplémentaires, mais il n'y a pas péril en la demeure. S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude site pollué Pra Novy pour un montant de CHF 50'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble communal Route de l'Ecole 15 (halle de gym) : Assainissement énergétique du bâtiment et analyse des possibilités d'agrandissement de l'accueil extra-scolaire

Je cède la parole à Mme Véronique Zapf pour les explications sur cet objet.

Mme Véronique Zapf : Ce bâtiment constitue une ressource clef des infrastructures de la commune de Hauterive FR : il regroupe nos installations sportives (58% du bâtiment), l'accueil extra-scolaire (42%), le local des pompiers et l'abri de protection civile. Construit en 1982, ce bâtiment n'a à ce jour pas fait l'objet de travaux de rénovation et il a été décidé en 2023 d'effectuer un audit énergétique complet. Comme résultat, l'étiquette énergétique du bâtiment est classé F (sur une échelle de A à G). L'objectif est d'assainir le bâtiment dans son ensemble afin de réduire sa consommation d'énergie de 40%. D'importants travaux seront nécessaires, en passant par du désamiantage du toit je précise, le remplacement des fenêtres, l'isolation des façades, la pose de panneaux photovoltaïques, la suppression des chauffe-eaux électriques décentralisés, l'optimisation du fonctionnement des installations techniques, etc. Ce crédit d'étude permettra d'avancer dans l'analyse des travaux à effectuer et de préparer un projet de rénovation.

Parallèlement à cette démarche, l'analyse des besoins des différents utilisateurs du bâtiment a révélé un manque de place critique au niveau de l'accueil extra-scolaire. En effet, l'espace dédié à l'accueil extra-scolaire correspond à la mise à disposition de deux appartements, un 4.5 pièces et un studio, qui ont été appondus avec une entrée principale. Mais aucun aménagement intérieur



n'a été effectué à ce jour : il y a 2 cuisines avec lave-vaisselle familial, des petites pièces, 2 petites toilettes, etc. L'AES bénéficie d'une licence d'exploitation qui depuis 2024 passe de 22 à 44 enfants par jour en capacité maximale. Dès lors, il convient d'adapter au mieux les surfaces à disposition pour répondre à cette évolution.

En conclusion, il est nécessaire de réaliser une réflexion globale pour utiliser au mieux le potentiel du bâtiment et proposer une synergie entre les 2 projets, en plus de la remise en conformité du bâtiment.

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : Point 7 de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble communal Route de l'école 15 : Le bâtiment en question a été construit il y a plus de 40 ans. Il n'a fait l'objet d'aucune rénovation ou amélioration jusqu'ici, alors qu'un crédit d'étude de CHF 25'000.00 avait déjà été voté lors de l'assemblée du 28 avril 2014, dont CHF 21'646.35 ont déjà été utilisés. Ce crédit d'étude n'est actuellement pas encore bouclé.

Dans le contexte actuel, il est nécessaire de revoir et d'améliorer l'état de cet immeuble et ses possibilités d'utilisation. Compte tenu qu'un montant a déjà été investi pour un audit énergétique de ce bâtiment, la Commission financière souhaite que le résultat de cet audit soit pris en compte et que le projet de rénovation soit présenté dans les meilleurs délais possible.

La commission financière propose d'accepter le crédit d'étude y relatif de CHF 30'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion, y a-t-il des questions sur cet objet ? Cela ne semble pas être le cas, je vais soumettre au vote ce crédit.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude pour l'assainissement énergétique ainsi que l'analyse des possibilités d'agrandissement de l'AES pour un montant de CHF 30'000.00 est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : Cet investissement est ainsi adopté. On vous remercie, les scrutateurs n'ont pas beaucoup de travail ce soir.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations du Conseil communal

Le Conseil communal a entrepris les démarches pour installer la vidéosurveillance à l'école de Posieux en raison de nombreuses déprédations. Après deux ans et demi de procédure, l'installation va être mise en service et je donne la parole au Conseiller communal M. Patrick Cudré-Mauroux en charge du dossier pour les explications.

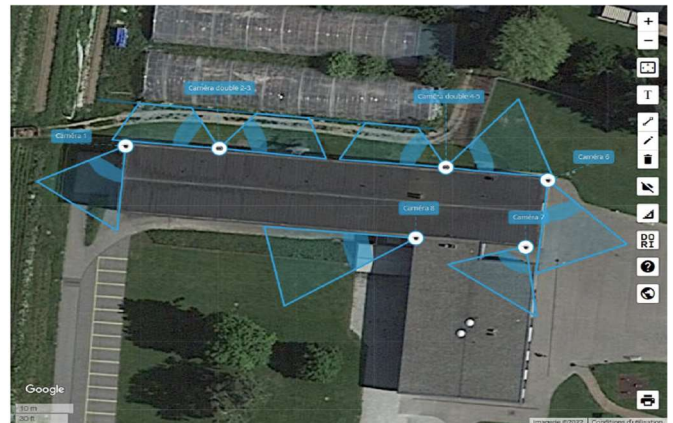
M. Patrick Cudré-Mauroux : Mesdames et Messieurs, comme nous l'avions promis lors de la dernière assemblée, le Conseil communal profite de cette plage dédiée aux informations pour vous présenter le système de vidéosurveillance qui sera installé aux abords de l'école de Posieux d'ici vraisemblablement le mois de juillet de cette année. J'aimerais tout d'abord préciser quand même que ce n'est pas de gaité de cœur que nous recourons à un tel système, mais nous subissons depuis des années des dommages à la propriété et des actes d'incivilité qui ne vont pas en diminuant. Ces faits sont dus à des bandes de jeunes qui, jusqu'à maintenant, n'ont jamais pu être identifiés. D'où, du côté de la commune, un ras-le-bol certain. Alors pourquoi un système de vidéosurveillance ? Je vous ai préparé quelques photos pour vous démontrer un peu ce qui se passe dans la zone de l'école.

Voici le mini amphithéâtre qui est devant l'entrée de l'école où on a littéralement cassé, brisé des morceaux de pierre, de rochers pour les lancer sur le ring de hockey. Vous voyez un petit peu l'état de l'amphithéâtre. On a des éléments de jeu qui sont cassés. On a sur la photo de droite des tessons de bouteilles cassées aux abords des éléments de jeu. Je vous laisse deviner un petit peu si un enfant tombe là-dessus, ce que cela peut donner. On a aussi, de manière très répétée, cela devient hebdomadaire actuellement, des vitres cassées sur l'entrée de l'école. Je crois savoir que la même vitre a été cassée 3 fois à la suite ces derniers mois. Voilà, je pourrais encore vous montrer bien



d'autres photos. On a des stores qui sont voilés, cabossés, des tags sur les murs et j'en passe. Je vous fais grâce de toutes les photos qu'on a récoltées. Dans les mesures déjà prises, on a déposé des dizaines de plaintes pénales ces 10 dernières années, toutes classées sans suite, malgré une enquête fouillée, minutieuse de la police. On a même recouru à la société de sécurité Protecta, notamment durant les mois de juillet-août, donc durant les vacances scolaires d'été. Le grand problème avec Protecta c'est qu'ils n'ont pas le droit d'appréhender les gens, ils n'ont même pas le droit de d'exiger qu'ils présentent leur identité. Le responsable de Protecta nous a fait savoir que c'était même un peu une incitation négative. C'est un peu le jeu du gendarme et des voleurs. Quand ils arrivent sur le site à 2-3 heures du matin, des fois, ils entendent des jeunes partir en rigolant. Et puis ils arrivent à s'échapper comme cela. Finalement ce sont des coûts élevés pour très peu d'effets.

Quelques mots sur le périmètre concerné. Voici le concept tel qu'il a été validé par la Préfecture de la Sarine. Chaque caméra a fait l'objet d'une justification extrêmement fouillée donc, on a dû vraiment établir que les endroits qui seraient filmés ont fait l'objet de nombreuses déprédations. Elles sont des endroits plutôt chauds, on va dire cachés, où certaines personnes peuvent s'adonner à leur passe-temps favori. On a derrière le bâtiment 4 caméras, 2 caméras vidéo optionnelles. On a à côté une caméra, on a ensuite sur la rampe qui donne sur le chauffage à distance, une caméra, et puis devant le bâtiment donc à l'entrée de l'école, une caméra qui donne sur le ring et une caméra qui donne sous le préau.



Ce système est exploité par l'entreprise Swisscom, il s'agit donc d'un système de location. Alors pourquoi Swisscom ? Parce que c'est l'entreprise qui nous garantissait que les données n'iraient jamais sur un serveur à l'étranger. Donc les données, les images enregistrées, elles sont conservées sur un cloud sécurisé en Suisse. Et ce cloud répond aux mêmes exigences de sécurité que ce que l'armée exige pour ses propres données. Nous avons des frais d'installation pour un peu moins de CHF 6'800.00, des coûts annuels de location pour CHF 5'520.00. L'avantage c'est que Swisscom entretient et exploite le système, en cas de panne, rien à faire, donc rien à payer de plus. Le but reste que ce système permette la récolte des moyens de preuve lors d'infractions pénales. L'enjeu dans tout ce dossier, et c'est un dossier qui a duré 2 ans et demi : Nous avons un règlement validé par la Préfecture de la Sarine, parce qu'on a un système d'enregistrement des images, un concept était donc nécessaire. Les enjeux, la protection des données, bien évidemment, la protection de la personnalité, notamment des usagers de l'école, donc des élèves et des enseignants.

Comme je vous l'ai dit, pour chaque caméra, nous avons dû faire une analyse de risque. Nous avons présenté toutes les plaintes pénales, tous les dommages et les interventions des assurances bâtiment. On a même procédé à une vision locale en présence de l'Autorité de protection des données et de la Préfecture de la Sarine, qui nous a vraiment obligés à limiter l'usage du système à ce qui est strictement nécessaire. Nous avons ainsi depuis le mois de janvier l'aval de la Préfecture de la Sarine. On a également reçu le feu vert de la DEFAC, donc de la Direction de la formation et des activités culturelles. Cette autorisation a été rendue sur la base du préavis de l'Autorité cantonale de la protection des données. Ce système a été présenté au Conseil des parents qui l'a salué, notamment les enseignants qui nous disaient qu'ils en avaient un petit peu marre tous les lundis matin, de devoir ramasser les cadavres de bière et d'alcool fort devant l'entrée de l'école. Parmi les garanties que l'on devait vraiment donner, c'est qu'il n'y a pas de visionnage live, donc personne qui a accès à ces images en direct. Toutes les prises de vue qui pourraient avoir lieu sur le domaine public seront floutées. Vous pouvez allègrement vous promener sur les trottoirs et les routes communales aux abords de l'école, vous ne serez pas filmés. Autre garantie, et cela, je mets l'accent là-dessus : vos enfants ne seront pas filmés durant l'école, donc l'enregistrement des images ne se fera la semaine que de 20h00 à 06h00 du matin, le week-end du vendredi 20 h au lundi non-stop. Et il y a la possibilité également d'éteindre l'enregistrement des images lors de manifestations sur le site de l'école, que ce soit Carnarive, la Saint-Nicolas ou autres. Les images peuvent seulement être commandées et uniquement en cas d'infraction pénale à la propriété ou aux personnes.

Comme je le disais, il n'y a pas de visionnage en live et nous ne pouvons pas commander les images sans raison particulière, il n'y a aucune donnée enregistrée auprès de la commune. Aucun serveur de la commune ne contiendra des images ou des données qui seront enregistrées par le biais de ce système et l'accès au système Swisscom n'est accordé qu'à un seul membre du Conseil communal, qui n'a que pour seule mission de commander les images et de les transmettre avec la dénonciation pénale aux autorités de poursuite pénale. Je maintiens, nous avons vraiment montré patte blanche en matière de protection des données, il n'y a pas de données sur quelque serveur que ce soit à la commune. Nous ne gérons pas ce système et nous avons seulement l'autorisation de commander ces données une fois qu'une déprédation ou que l'on va dire un acte pénalement répréhensible a été commis. Voilà, toutes ces mesures nous permettent quand même d'avoir un certain équilibre entre la protection de la personnalité et la protection des données des usagers de l'école, tout en assurant, on espère un peu mieux, l'intégrité de notre bâtiment scolaire qui actuellement fait l'objet de pas mal de méfaits. Je vous remercie.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces informations. Il n'y a pas lieu de stigmatiser les jeunes, il s'agit vraiment d'une petite minorité de jeunes qui nous posent problème et c'est quelque peu cyclique, une fois qu'un tel groupe a évolué quelque peu, on ne les voit plus, puis un autre groupe se forme, c'est pour cela que nous devons arriver à une situation telle que la vidéosurveillance, c'est ainsi.

Passerelle Ecuwillens-Neyruz :

La mise à l'enquête débute ce vendredi et les travaux devraient commencer en automne. Nous avons voté un crédit l'année passée. Cet ouvrage est réalisé en collaboration avec la commune de Neyruz. Nous organiserons une petite inauguration naturellement une fois les travaux terminés.

1^{er} Août :

Le 1^{er} août se déroulera sur le site édilitaire cet année. Il n'y a pas d'organisation de brunch sur la commune. Cette année, c'était au tour de notre exploitation à Posieux de l'organiser mais nous souhaitons faire une pause après avoir eu une année chargée l'an passé avec notamment les giron des jeunesses sur notre exploitation.

Le Conseil communal va donc regarder avec une société pour l'organisation.

Situation du cabinet médical

Le Conseil communal a pris ce dossier en main il y a près d'un an et demi. Une entreprise de communication a été engagée pour une diffusion à large échelle. Nous avons obtenu un reportage à Radio Fribourg, à la Radio Suisse Romande et dans l'émission Mise au point de la RTS. Ces divers moyens de communication ont porté leurs fruits et c'est environ une dizaine de candidatures sérieuses qui se sont présentées.

Sans revenir dans le détail sur les rencontres, visites et échanges plus ou moins fructueux, la situation actuelle est la suivante :

Nous sommes en tractations avec trois médecins qui sont intéressés à s'installer dans le cabinet médical. Une rencontre est prévue ce dimanche avec ces trois médecins pour une visite des locaux, une discussion entre les trois parties, puis un souper. Un des médecins nous a déjà confirmé son installation dès que la procédure d'autorisation lui sera accordée, son souhait étant de s'installer durant l'automne.

Les deux autres médecins sont en discussion depuis quelques semaines et ils leur restent quelques divergences à régler et on espère qu'ils arrivent à accorder leur violon ou plutôt leur stéthoscope en l'occurrence.

Nous ne pouvons vous le comprendrez-bien pas divulguer l'identité de ces médecins actuellement afin de ne pas nous les faire piquer, comme c'est déjà arrivé. Nous espérons vivement que ce projet aboutisse.

Demande d'un groupe de citoyens pour la mise en zone 30km/h, route cantonale de Posieux

Nous avons reçu un courrier d'un groupe de citoyens qui demandent la mise en zone 30km/h de la traversée du village de Posieux.

Le Conseil communal donne la réponse suivante. Il n'est pas du ressort de la commune de mettre en zone 30 la route traversant la localité de Posieux mais bien au canton puisque c'est une route cantonale. La commune peut en faire la demande. Actuellement, la route cantonale à Posieux doit être assainie depuis plusieurs années au niveau du bruit. Un tapis phono-absorbant a été posé il y a quelques années, mais malgré cela, quelques bâtiments dépassent encore les valeurs limites.

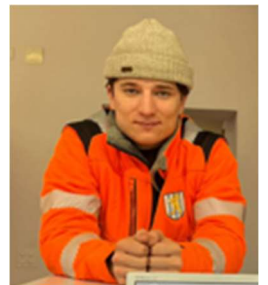
Des mesures ont été prises pour certains bâtiments mais pour d'autres, des mesures sont impossibles à mettre en place. Une dernière mesure que le canton étudie est la mise en zone 30 km/h. d'une partie de la traversée de Posieux, ce qui limiterait la pollution sonore.

Cette information nous a été donnée lors d'une séance avec le Service des ponts et chaussée et le service de la mobilité sur un autre sujet.

C'est le rôle du canton d'assainir ces routes et le Conseil communal ne souhaite pas s'immiscer dans ce sujet, d'autant plus qu'une décision sera prise prochainement selon leur volonté. Si la commune en fait la demande, nous savons pertinemment qu'une participation communale sera demandée, donc chacun son métier et les vaches seront bien gardées comme on dit.

Remerciement Arthur Zambelli

Arthur va quitter la commune de Hauterive FR pour un nouveau défi professionnel. Arthur a débuté son apprentissage en août 2019 qu'il a terminé avec succès. Dans une entreprise, et une commune c'est comme une entreprise, on essaie de garder les bons éléments. C'est dans cette optique que nous lui avons proposé un poste, réparti entre l'administration et le service technique. Ce défi, Arthur l'a relevé avec succès et il a acquis rapidement sous la houlette de Jean-François Zanetti des connaissances dans le domaine technique. Mais quand on est jeune, c'est l'occasion de faire d'autres expériences professionnelles et nous comprenons totalement son choix de relever un autre défi. Nous ne le perdons pas totalement car en fin d'année dernière, il a choisi de s'établir dans notre belle commune de Hauterive FR.



Nous lui remettrons un cadeau au nom de la commune lors de son apéro de départ qu'il a eu la gentillesse d'organiser. Bon vent à toi Arthur pour ton futur et un grand merci. Applaudissements.

Présentation de Monsieur Patrick Andrey

Le Conseil communal a décidé en fin d'année d'engager un.e administrateur.trice au sein de l'administration communale pour étoffer ce service et épauler le Conseil communal.

Notre choix s'est porté sur la personne de Monsieur Patrick Andrey.

Je vais vous le présenter :

- Monsieur Patrick Andrey, est né le 12.07.1977, domicilié à La Roche, marié, père de deux enfants (Anaïs 15 ans et Rémi 12 ans)
- Il a effectué son école au CO du Belluard à Fribourg
- Puis il a effectué un apprentissage d'employé de commerce avec une maturité professionnelle auprès de la fiduciaire Aufirex SA à Givisiez
- Par la suite, il a travaillé 5 ans dans la société Riedo Clima Holding SA à Guin (Comptable des succursales Riedo Clima Bulle - Fribourg - Avenches)
- Puis 5 ans auprès de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA (comptable et réviseur)
- Par la suite, il a passé 16 ans à l'ECAS, en tant qu'adjoint au chef de service Finances (responsables secteurs Finances, Recouvrement et durant 5 ans au secteur Service Juridiques). Il a également été consultant pour la société informatique IGS GmbH à St-Gall (société appartenant aux caisses de compensation) pour les projets informatiques en relation avec les finances (plus particulièrement SAP et les programmes métiers).
- Et avant de venir dans notre belle commune, il a passé 1 an en tant que responsable des finances à la commune de Marly. Applaudissements.

Cher Patrick, nous te souhaitons la bienvenue parmi nous et nous te souhaitons beaucoup de plaisir dans ta nouvelle fonction.

Il va entrer en fonction dès demain matin 1er mai, et demain après-midi il a déjà congé. Avec un peu de recul, on aurait dû lui demander de commencer le 2 mai. Je n'ai jamais compris comment, dans la fonction publique, on peut avoir un demi-jour de congé le jour de la fête du travail. Mais cela ne regarde que moi.

7. Divers et la parole aux citoyens

M. Antoine Brodard, Posieux : je n'ai pas bien compris votre réponse suite à notre lettre. C'est la commune qui fait la demande pour le 30 à l'heure et c'est l'Etat qui décide oui ou non. C'est quand même à la commune de demander ?

M. Dominique Zamofing : Lors de cette séance, nous avons un ingénieur pour le PAD Champ du Nod, qui nous a proposé des mesures concernant le bruit. Cet ingénieur-là a un petit peu gratté sous les problèmes du canton et il a été remis en place : « Ecoutez , c'est le canton qui doit assainir, vous vous occupez de votre côté du Champ du Nod, qui a accès à la route cantonale. » Il y a 3-4 communes dans le canton qui doivent être assainies probablement avec un 30 à l'heure, c'est la réponse qui nous a été donnée. M. Steiert va prendre une décision prochainement. Voilà la situation. On ne veut pas faire une demande, alors que c'est le canton qui décide et qui prend les mesures à sa charge. Probablement qu'il y aura une partie de la traversée du village, à l'endroit où les bâtiments doivent être assainis, qui sera à 30 km/h. La position du Conseil communal ce n'est pas d'aller encore demander une zone à 30 alors que le canton s'en occupe déjà. Une réponse nous sera rendue prochainement, d'ici l'automne nous espérons. Une zone 30 sera probablement mise en place.

M. Germain Daucourt, Posieux : On a parlé 30 à l'heure, et maintenant surgit une question, dans le quartier où j'habite, à l'impasse du Sapex, vers 11h45, la trottinette est le moyen de locomotion des jeunes écoliers qui vont à l'école de Posieux. A deux reprises, il y a presque eu un accident où les automobilistes ont dû planter sur les freins à la hauteur de chez Francis Chollet, du fait que les élèves, c'est connu, descendent la Promenade de la Colline avec leur trottinette et cela fait très bien par rapport aux copains, on arrive sur la route direction Ecuwillens côté autoroute et là, on ne peut pas faire à angle droit le virage et ils se déplacent sur l'autre voie. Et c'est là qu'à deux reprises les automobilistes ont dû planter sur les freins, je ne sais pas s'ils sont dans la salle, il y a eu quelques bons jurons, je peux vous le dire et je me pose la question 1) Promenade de la

Colinne est interdit à la circulation, seulement pour les piétons, c'est à titre préventif que je le dis, si un jour un finit dans une calende de voiture. C'est la mode actuellement. Je me pose la question s'il ne faudrait pas mettre tout le quartier en partant de la route de Matran jusqu'au 95ème, à 30 km./h. Proposition que je vous fais, c'est de la prévention.

M. Dominique Zamofing : merci, on prend note de votre proposition, concernant les trottinettes le 30 à l'heure ne va rien régler car indépendamment de la circulation, ils vont sur les trottoirs, ils roulent un peu sur la route, c'est un peu une mode, actuellement de circuler. Si j'ai bien compris vous parlez du chemin de la Promenade de la Colline et quand ils arrivent sur le chemin vers chez vous ?

M. Germain Daucourt : ils partent de l'école, grimpe chez Emery et bien sûr que c'est très grisant de descendre de l'autre côté et ensuite partir.

M. Dominique Zamofing : ce qu'on peut faire, c'est mettre deux barrières croisées, au lieu de se casser les dents sur la calende d'une voiture ce sera sur une barrière, ainsi la responsabilité est vers l'enfant, notre responsable du service technique va étudier cette affaire.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste une question : lors de la dernière assemblée, une proposition aurait été faite par le Conseil communal de faire une présentation en avril-mai de cette année, donc on y est, concernant le centre du village. Comme la paroisse est directement impliquée dans ce projet, nous avons bien quelques informations de notre conseiller de paroisse qui fait partie de la commission, mais nous souhaitons savoir où nous en sommes.

M. Dominique Zamofing : merci. Le Conseil communal a décidé de temporiser un petit peu ce projet. Je donne la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux, qui est président de la commission.

M. Patrick Cudré-Mauroux : c'était effectivement l'idée de faire une présentation au public du projet, et lors des discussions au sein du Conseil communal nous avons décidé de lancer d'abord une mise à l'enquête préalable, afin d'être sûr que toutes nos mesures soient acceptées et acceptables aux yeux de l'Etat avant de vous soumettre des mesures qui finalement ne recevraient pas l'aval des services de l'Etat. On est en train de préparer le dossier de mise à l'enquête préalable et en parallèle, nous préparons également le dossier où on a inscrit cette mesure, le plan d'agglomération no 5. Ca va venir, simplement un peu plus tard.

M. Dominique Zamofing : Merci, d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas j'ai encore deux informations : Je vous informe qu'il y aura une séance d'information à la population dans cette salle concernant la votation sur l'initiative cantonal H24. Cette séance d'information se déroulera le mardi 21 mai à 19h30. Celles et ceux qui veulent se faire une opinion sur cette initiative sont les bienvenus.

Je vous rappelle aussi les portes ouvertes du bâtiment de la Raiffeisen le samedi 1^{er} juin où vous pourrez visiter le bâtiment dans son ensemble.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, pour votre fidélité à nos assemblées, ainsi que de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail, ainsi que tout le personnel communal, de l'administration et de l'exploitation. Mes remerciements à la commission financière pour l'étroite collaboration et l'esprit constructif de leur rapport. Je remercie encore une dernière fois Arthur notre collaborateur administratif et technique qui m'a facilité la tâche en réalisant le powerpoint pour cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et à bientôt, place à l'apéro. Applaudissements.

La séance est levée à 21h06.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Chantal Duennenberger

Dominique Zamofing